République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260429-57DCC290426-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 29 avril 2026	N° 57dcc290426

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le mercredi 29 avril 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 23 avril 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 47
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :
Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABARNOU Mickaël, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, HELIES Karine, JAUD Christiane, JESTIN Claudine, KERANDEL Hélène, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LAOT Cédric, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, L'HOSTIS Nolwen, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONNARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés : REDT Gérard donne pouvoir à TREGUER Jean-François, FOLL Loïc donne pouvoir à ROUDAUT Anne-Thérèse.

Mewen MICHEL est désignée secrétaire de séance.
Jessica GUEZENNEC et Gildas ABGUILLERM sont désignés assesseurs.

Convention de prestation de services relative à la gestion administrative des ressources humaines entre le Communauté de communes du pays des abers et le Syndicat des eaux du Bas Léon

La Communauté de communes a recruté, à compter du 5 janvier 2026, une personne gestionnaire des paies, issue des effectifs du Syndicat des eaux du Bas-Léon.

Afin de disposer d'un temps de réflexion sur l'organisation future des missions relevant de ce poste, il a été convenu avec le SEBL que l'agent concerné serait mis à disposition du Syndicat pour une brève période transitoire à raison d'une journée par semaine allant du 5 janvier au 31 mars 2026.

La fin de cette période de transition est arrivée, et dans l'attente d'une réorganisation des services et du recrutement d'une nouvelle direction, il est proposé de conclure une convention de prestation de services avec le syndicat afin d'assurer les missions de ressources humaines.

Au regard des besoins du SEBL dans la gestion des ressources humaines, des échanges ont été engagés afin de définir les modalités d'appui susceptibles d'être apportées au Syndicat.

Il est proposé de formaliser une convention de prestation de services, jointe en annexe du présent projet de délibération.

Sont prévues les interventions du service des ressources humaines pour les domaines suivants :
- la gestion des carrières des agents titulaires et contractuels, de leur entrée à leur sortie ;
- la gestion de l'absentéisme ;
- la publication des offres d'emploi et le recrutement ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260429-57DCC290426-DE

- le contrôle des paies et des déclarations de cotisations. Le SEBL demeurant lié au CDG29 pour l'établissement des paies jusqu'au 31 décembre 2026, cette mission ne pourra toutefois pas être reprise par la CCPA.

La convention précise également :

- les référents désignés au sein du SEBL et de la CCPA ;
- les modalités et unités de financement de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver cette proposition de convention et d'autoriser le Président à la signer.

Fait et délibéré à Plabennec
le 5 mai 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER



